

Mars 2024

Déclaration du Conseil des gouverneurs du CCEB concernant notre Politique des exigences relatives aux masques

Le Conseil des gouverneurs du CCEB s'engage à assurer la santé et la sécurité de son personnel, de ses bénévoles, de ses personnes candidates et de son personnel d'examen. Pour cette raison, il a adopté la Politique des exigences relatives aux masques¹. Établie le 14 janvier 2022, elle codifie les pratiques de santé publique adoptées en réponse à la pandémie de COVID-19. Afin de déterminer si la politique est toujours pertinente, le Conseil des gouverneurs du CCEB continue de la suivre chaque année.

Le Conseil des gouverneurs continue de soutenir l'utilisation de masques dans le cadre de l'Examen clinique pour les raisons suivantes :

- Le port du masque reste obligatoire dans de nombreux établissements de soins de santé au Canada.
- L'examen du CCEB réunit de nombreuses personnes, voyageant souvent de pays différents, et les confine pendant une période prolongée à l'intérieur d'un bâtiment.
- Les données probantes² soutiennent l'utilisation de masques dans des contextes similaires.
- Des conseils d'examen similaires dans le domaine des soins de santé continuent d'exiger le port du masque pendant les examens.
- Les personnes candidates peuvent soumettre une demande pour mesures d'adaptation³ le cas échéant.

Nous reconnaissons que certains cliniciens n'utilisent plus de masques dans le cadre de leur pratique personnelle; toutefois, compte tenu des raisons susmentionnées, le CCEB continuera d'exiger le port du masque pendant l'Examen clinique.

Sincèrement,



Rachel F. Schuster, BSc, DC

Présidente du Conseil des gouverneurs

Ressources:

1. Politique des exigences relatives aux masques: https://cceb.ca/docs/Mask-Requirements-Policy_FR.pdf
2. Efficacité des masques pour réduire la transmission du SRAS-CoV-2 : une revue systématique rapide (en anglais) : <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC10446908/>
3. https://cceb.ca/docs/Testing%20Accommodations%20Policy_FR.pdf